

Présidence	:	Noirjean Jean-Charles
Membres	:	Affolter Vincent, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Charpillot Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Jolicorps Alexandre, Mercerat Jean-Paul, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Viloz Franco, Viloz Margaux, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1 ^{er} Vice-Président	:	Germiquet Fabien
2 ^{ème} Vice-Président	:	Furer Josian
Scrutateurs	:	Mathez Bastian, Morand Steve
Excusés	:	Lauper Ursula, Salzmann Daniel
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Noirjean Jean-Charles, Président; Germiquet Fabien, 1^{er} Vice-président; Furer Josian, 2^{ème} Vice-président; Morand Steve et Mathez Bastian, scrutateurs.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Mohni Ismaël, Vice-maire; Graber Nadine, Braun Monnerat Joëlle, Raetzo Pierre-Michel, Rothenbühler André et Blaesi Stève, conseillers communaux.

Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, MM. Sandro Monti et Danael Kipfer qui seront à disposition pour le point sur les bâtiments scolaires, les représentants de la presse et les membres du public. Il salue particulièrement M. Eric Charpillot, qui a remplacé Mme Murielle Gugel au Conseil général.

Le Président constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du mercredi 16 mars 2022 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Pour de courtes interventions, il est possible de le faire sans venir à la tribune.

Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre par courriel au secrétaire adjoint pour leur retranscription dans le procès-verbal.

Le Président indique que le Bureau du Conseil général a reçu une lettre, à savoir de M. Pierre G. Bernasconi en date du 3 décembre 2021 au sujet de Chemenay 11. Elle a été envoyée aux membres du Conseil général par le secrétaire adjoint fin 2021.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Le Président demande s'il y a des dépositions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Bastian Mathez et Steve Morand, qui se sont partagés la salle.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général le 7 mars 2022. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 22 novembre 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les modifications du Règlement du Conseil général
5. Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue
6. Réponse à la motion 2021-05 Concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires
7. Réponse à la motion 2021-04 Gel temporaire des investissements et mise en oeuvre d'une planification financière
8. Réponse à la motion 2021-06 Election du Conseil communal selon le système proportionnel
9. Réponse au postulat 2021-01 Promotion de l'industrie, de l'artisanat et du commerce
10. Réponse à la question écrite 2021-01 Sécurité des données informatiques
11. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Lignière-Lion d'Or
12. Etat des lieux de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11
13. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
14. Rapport de la Commission scolaire
15. Informations du Conseil communal
16. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
17. Questions orales

Le Président informe avoir reçu une demande de modification de l'ordre du jour de la part de M. Nicolas Curty. Celle-ci demande de mettre le point 7 avant le point 5.

Le Président ouvre la discussion. M. José Diaz, pour le PS et sympathisants, dit soutenir cette proposition. Voyant que personne d'autre ne demande la parole, le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DÉCISION: La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée par 16 voix contre 8.

Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour, avec la modification, est accepté par 21 voix contre 3.

Le Président indique que la liste des présences circule. Il précise avoir reçu les excuses de M. Daniel Salzmann et Mme Ursula Lauper. Selon la liste, le Président constate la présence de 28 membres du Conseil général. Le quorum est atteint. La majorité est à 15 voix.

2. Adopter le procès-verbal du 22 novembre 2021

01.0351 Procès-verbaux

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a des propositions de modifications ou des remarques à apporter au procès-verbal du 22 novembre 2021. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 22 novembre 2021 est accepté par 28 voix.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a des déclarations de la part des porte-paroles de groupes. Le Groupe PBD-UDC s'est annoncé.

M. Marceau Brügger, PBD-UDC, lit cette déclaration: "Selon les informations reçues ces derniers jours, le point 6 concernant les écoles risque de se dérouler à bulletin secret. Notre groupe ne soutient pas cette démarche. Le Conseil général a édicté une ligne claire au Conseil communal par l'intermédiaire d'une motion déposée le 21 juin 2021 et signée par la majorité des membres du Conseil général et a été acceptée par 24 voix lors de la séance du 20 septembre 2021. Cette motion fixe clairement les objectifs de respecter la variante 6 et un budget de CHF 13'000'000.00. Dans le projet qui nous est aujourd'hui soumis, ces objectifs sont respectés. Aussi, selon notre groupe, un vote à bulletin secret irait à l'encontre de ce processus."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a d'autres déclarations de principe. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

4. Approuver les modifications du Règlement du Conseil général

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Charles Noirjean, Président, propose que la discussion se fasse sur la globalité du règlement et non point par point. Le Président informe qu'une coquille a été remarquée à l'article 51 al. 8. Il faut lire "en cas d'égalité" et non "en cas d'égaillé". Ce sera corrigé. Le Président donne la parole à M. Pascal Flotron, président du Bureau 2021, qui a suivi tout le processus de modification et qui sera rapporteur pour le Bureau.

M. Pascal Flotron, ancien Président du Bureau, rappelle que chaque membre du Conseil général a reçu le règlement modifié ainsi qu'un rapport explicatif préparé par le Bureau. Chaque groupe était représenté au sein du Bureau, donc les informations ont circulé. De plus, le Bureau 2022 a proposé que Pascal Flotron reste à disposition des groupes en cas de question. Mais personne ne l'a contacté. Pascal Flotron fait cette déclaration: "Je me contenterai donc de rappeler que suite à des votes ces dernières années il s'est avéré nécessaire de bien clarifier quelles sont les majorités et comment on les calcule. Après échanges avec l'OACOT, celui-ci a admis nos propositions et a demandé que nous clarifions un point au sujet des élections; à ma connaissance cette question n'avait jamais donné lieu à un problème mais nous avons profité de remanier ce texte en reprenant ce qui existe au niveau des élections communales. Enfin, nous avons profité de l'occasion pour supprimer quelques incohérences terminologiques et quelques coquilles. L'entrée en vigueur est fixée au 1er juin, ceci pour tenir compte du délai de recours légal de 30 jours qui existe pour chacune de nos décisions."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote.

DÉCISION: Les modifications du Règlement du Conseil général sont acceptées par 28 voix, aucun avis contraire.

5. Réponse à la motion 2021-04 Gel temporaire des investissements et mise en oeuvre d'une planification financière

08.0100 Plan financier, budget, comptes

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, le Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, fait cette déclaration: "Toute modification du Règlement d'organisation de la commune doit être soumise à la population. Ainsi, le Conseil général n'a pas la compétence de changer les compétences financières fixées dans ce règlement. En ce sens, le Conseil général ne pourrait pas s'opposer à une dépense décidée par le Conseil communal et qui est de sa seule compétence. Par contre, déjà maintenant, le Conseil général peut décider et choisir les projets qui sont de sa compétence et qu'il souhaite réaliser. Pour ces deux raisons, le Conseil communal vous propose de refuser cette motion. Néanmoins, le Conseil communal a pris note du besoin d'informations et de transparence exprimé au travers de cette motion. C'est pourquoi il vous a déjà remis une liste des investissements planifiés par le Conseil communal. Vous avez également reçu un document qui résume les principes du fonctionnement des finances. Nous espérons que ce document vous sera utile et qu'il vous aidera dans la compréhension des finances communales. La priorisation des investissements sera discutée en séance de la Commission des finances, avant l'établissement du prochain budget. La Commission des finances aura ainsi l'occasion d'exprimer son avis sur les investissements planifiés."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, ouvre la discussion.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Par le dépôt d'une motion intitulée "Gel des investissements", le groupe PLR et sympathisants souhaitait provoquer une prise de conscience tant au niveau du législatif que de l'exécutif sur le fait que la commune de Valbirse doit concentrer ses moyens sur les priorités absolues. En effet, lorsque l'on constate que la grande

majorité des investissements sont votés sans débat, sans analyse de fond et sans vision d'ensemble, nous pouvons émettre quelques inquiétudes quant à la cohérence de notre action future. Il aurait été pragmatique, proactif et constructif que le Conseil communal se détache quelques instants de ses arguments juridiques et ait le courage de mettre à l'ordre du jour d'une séance du Conseil général un débat politique, ouvert et transparent sur ses intentions en matière d'investissements. Notre démarche allait dans ce sens et constituait l'aboutissement d'années de demandes formulées à l'exécutif, qui a toujours refusé d'entendre cet appel. Nous regrettons que cela n'ait pas été fait. Une nouvelle fois, nous nous apprêtons à voter un crédit considérable - le projet des écoles - sans vision d'ensemble et sans partage d'une analyse globale sur les investissements à Valbirse. Nous sommes conscients qu'un gel des investissements aurait des conséquences négatives sur le fonctionnement de la commune. Par conséquent, nous sommes d'accord avec la proposition du Conseil communal de transformer la motion en postulat comme écrit dans le rapport. Au-delà de l'aspect financier, nous aurions voulu discuter sur une vision, pas seulement sur l'argent. Mais apparemment cette vision n'existe pas."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion. Il passe au vote. Celui-ci se fait sur le postulat.

DÉCISION: Le postulat (ancienne motion) 2021-04 est accepté par 19 voix contre 1 avis contraire et 8 abstentions.

6. Bâtiments scolaires - crédit-cadre de CHF 13'000'000.00

04.0445 Collège primaire

Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue

M. Jean-Charles Noirjean, Président, invite MM. Sandro Monti et Danael Kipfer à rejoindre la salle. Le Président donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, au nom du groupe de travail, fait cette déclaration: "Sur mandat du Conseil général au mois de juin 2021, un groupe de travail s'est constitué afin de respecter les objectifs fixés: variante 6, maximum CHF 13'000'000.00, présentation au plus tard en mars 2022. Le projet qui vous est soumis ce soir répond à l'ensemble desdits objectifs. Nous sommes passés au fil des mois d'une version idéale de cette variante 6 devisée à CHF 19'751'000.00 à une version pragmatique en redéfinissant les priorités par un redimensionnement du projet initial tant dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment que pour l'ensemble des rénovations. Le groupe de travail, en collaboration avec les architectes, les artisans aussi, a repris les éléments les uns après les autres et a défini les priorités, tant dans les domaines pédagogiques qu'architecturaux sans oublier la sécurité, les normes et les contraintes liées aux monuments historiques. Dès lors nous vous présentons un projet viable et fiable qui va permettre de répondre aux besoins urgents (pour rappel, une partie de l'EJC se trouve dans des containers, une autre dans la salle bleue de la halle de gym de Bévillard) et à plus long terme à l'ensemble de nos écoles. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin au travail qui vous est présenté ce soir."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, fait cette déclaration: "La charge financière de l'investissement qui vous est soumis ce soir s'élève à un peu plus de CHF 700'000.00 par année. Outre l'amortissement et les intérêts, il est compté dans ce montant des charges induites pour la nouvelle école: frais de nettoyage, chauffage, électricité, assurances, entretien. En sachant qu'un dixième de quotité fiscale représente environ CHF 400'000.00, une telle charge est supportable pour autant que la quotité augmente de 2 dixièmes. Est-ce que la population accepterait ce projet et ses conséquences financières ? On ne peut pas y répondre avant de lui avoir posé la question. Ce qui est certain, c'est que la population sera informée dans ce sens, le cas échéant, en toute transparence. Comme le Conseil communal l'a fait avec vous, membres du législatif, avec l'énumération des différents scénarios de plans financiers du rapport. C'est un beau projet, un projet d'avenir, un projet pour notre jeunesse, un projet sur lequel la population a le droit de se prononcer. Mais pour cela il est nécessaire que vous préavisiez favorablement cette demande de crédit d'investissement. C'est ce que le Conseil communal vous demande."

M. Jacques-Henri Jufer, en tant que Président de la Commission des finances, fait cette déclaration: "Dans le cahier des charges de la Commission des finances, il est indiqué que cette commission a pour tâche, notamment, de "préavisier l'acceptation des crédits d'engagement et d'investissement de CHF 300'000.00 et plus à l'attention du Conseil général". C'est pourquoi, en tant que président de cette toute jeune commission, je vous fais encore part de sa prise de position. La Commission des finances ne se prononce que sur les incidences financières de ce projet, et non sur le projet en lui-même. A l'instar de la position du Conseil communal, la Commission des finances juge que la charge financière de cet investissement est supportable pour autant qu'elle soit accompagnée d'une augmentation de la quotité d'impôt. Pour financer cet investissement, il sera nécessaire d'augmenter la dette. Actuellement très bas, les taux d'intérêts pourraient prendre l'ascenseur prochainement et ne plus être aussi favorables que ceux qui ont été utilisés pour établir le plan financier. C'est un risque à ne pas négliger."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Affolter, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Dans le rapport du groupe de travail, au point 2.1 il est écrit "si le crédit d'investissement est accepté par le Conseil général et la population le mandat d'architecte pour réaliser ce projet tel que défini par M. Monti sera soumis aux marchés publics." Comment faut-il se représenter ce processus? Dans quelle mesure un autre architecte pourrait réellement modifier le projet présenté? Y a-t-il un quota d'offres à recevoir de bureaux d'architectes? Qui décidera du projet retenu et selon quels critères?"

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, répond ainsi: "Le Conseil communal a confié au bureau Monti le mandat d'élaborer l'avant-projet d'un bâtiment scolaire avec les contraintes que l'on connaît: budget, situation topographique, réglementation communale en matière de construction, exigences de la DIP, etc. Cet avant-projet a permis de chiffrer le coût de cette construction et servira de base pour la suite. Toutefois, en conformité avec la loi sur les marchés publics, ces prestations seront mises en appel d'offres dans un marché dit en procédure ouverte au vu des montants estimés. Pour ce faire, il s'agira de rédiger (ou de faire rédiger par un spécialiste) une soumission et un cahier des charges permettant aux intéressés de déposer leurs offres. Dans ces documents devront notamment être précisés à quel point l'avant-projet devra être respecté et les critères d'aptitude et d'adjudication sur lesquels les soumissionnaires seront jugés. On admet qu'un minimum de trois offres seront nécessaires, mais puisque la procédure est ouverte, on ne peut pas savoir à l'avance combien d'offres seront rendues. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal mettra donc au point sa stratégie en la matière en définissant qui rédige le cahier des charges et jugera les offres rentrées."

M. Marc Utermann, au nom de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "Lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2022, la Commission scolaire a thématiqué le projet de l'avenir des bâtiments scolaires. Bien que son avis n'ait pas été demandé officiellement, la Commission scolaire tient à communiquer ce soir qu'elle accorde à l'unanimité son soutien au crédit-cadre que nous allons voter dans quelques minutes. La commission a relevé que ce projet en faveur de notre école, de l'EJC et de nos enfants a fait l'objet de nombreuses séances depuis 2017, qu'il vaut une augmentation d'impôt et que le dernier groupe de travail a répondu aux différents points demandés par les 26 motionnaires en juin 2021. Il faut maintenant aller de l'avant et permettre à la population de se prononcer dans les urnes pour dire si elle veut ou non de ce projet."

M. Marc Utermann, à titre personnel, fait cette déclaration: "En 1895, l'assemblée communale de Bévillard avait mandaté M. Alcide Charpié, architecte à Malleray, pour réaliser les plans de l'école de Bévillard. Le budget atteignait CHF 73'500.00, un montant hors de portée de la commune municipale qui sollicite alors l'appui de la Bourgeoisie. Cette dernière propose d'hypothéquer ses pâturages pour pouvoir emprunter l'argent nécessaire et les travaux commencent en 1898. Pour les connaisseurs, vous aurez reconnu que ces quelques phrases sont tirées du livre « Bévillard dans l'histoire ». J'ignore ce qu'il en a été pour l'école de Malleray, mais elle a vu le jour en 1904. Si l'on poursuit la lecture de ce livre d'histoire, on apprend que les classes de l'époque ont rapidement passé de 70 élèves par classes à 48, puis ont baissé régulièrement pour permettre aux élèves de suivre une instruction publique de meilleure qualité.

Si je reviens plus d'un siècle en arrière, c'est pour relever que nos ancêtres n'ont pas eu peur d'investir pour construire des écoles, malgré les coûts très importants pour l'époque. En 120 ans, l'école a bien changé, elle évolue constamment, la pédagogie est en pleine évolution également, l'importance de l'enfant et de son apprentissage sont de plus en plus mises au centre. Comme l'a relevé la directrice de l'école au Conseil général de juin 2021, plusieurs réformes scolaires ont eu lieu ces 10-15 dernières années et la variante 6, proposée et soutenue par le Conseil général, va dans le sens de ces réformes et du plan d'études romand. Le manque de locaux se fait de plus en plus ressentir, des salles de couture ou de travaux manuels sont utilisées pour donner des cours d'enseignement différencié, de l'enseignement spécialisé ou encore des leçons données par de nouveaux partenaires de l'école, qui n'existaient pas il y a 30 ans.

L'école d'hier n'est plus l'école d'aujourd'hui et les infrastructures doivent aussi évoluer. Le parascolaire bouge aussi. Qui nous aurait prédit il y a 10 ans l'important développement de l'EJC ? Probablement pas grand monde.

Et qu'en sera-t-il lorsque le nombre d'habitants à Valbirse augmentera selon les projections du Conseil communal ? Il appartient au politique d'anticiper et d'avoir une vision stratégique en matière scolaire. Je pense que c'est ce que les différents groupes de travail ont tenté de faire depuis 2017, groupes de travail regroupant toutes les sensibilités politiques. Tout le monde s'accordant à faire de ce projet une priorité.

Aujourd'hui, 5 ans plus tard, nous sommes à bout touchant et nous allons nous prononcer sur ce crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour répondre aux 26 motionnaires du Conseil général. Vous avez pu prendre connaissance de l'avant-projet proposé. D'aucuns souhaiteraient un concours d'architecture, d'autres pas. L'avant-projet plaît à certains peut-être parce qu'il est imaginé en bois, mais ceux qui aimeraient une construction en béton ne le trouvent peut-être pas à leur goût. Vous ne trouverez jamais l'unanimité sur la beauté d'une construction, tant il y a de variétés possibles dans le bâtiment et c'est probablement tant mieux. Tout projet peut donc être enthousiasmant, mais aussi avoir ses opposants, c'est normal, il faut pouvoir débattre.

Nous avons l'opportunité ce soir de faire un pas de plus qui permettra à ce dossier prioritaire d'avancer et surtout un pas de plus qui permettra à chacun et à chacune de confronter ses arguments avant de passer au verdict populaire.

Ce qui reste encore pour moi un mystère, peut-être que quelqu'un pourra m'expliquer ce soir, c'est pourquoi avec un projet de CHF 19'500'000.00 en juin 2021 et un projet actuel rétréci de CHF 6'500'000.00 en 2022, on nous laisse entrevoir la même augmentation d'impôt.

Personnellement, je soutiendrai ce crédit-cadre de 13 millions. Retraité dans quelques années, je ne devrais donc pas être trop concerné par les écoles, mais je ne veux pas d'une école stagnante, je veux être ambitieux pour nos enfants, comme nos ancêtres l'ont été."

Mme Géraldine Doriot, Liste libre, fait cette déclaration: "Quatre règles ou objectifs avaient été fixés dans la motion déposée le 21 juin 2021, à savoir: la reprise immédiate du projet avec pour objectif de présenter un projet révisé au vote du Conseil général avant fin 2021 ou au plus tard le 31 mars 2022; la reconstitution d'un groupe de travail restreint, capable de reprendre le leadership sur le projet et d'agir rapidement et de manière pragmatique et non bureaucratique; la limitation du budget total du projet à un plafond de CHF 13'000'000.00; la préservation de la variante 6. Nous constatons que le mandat donné au Conseil communal a été respecté en tout point. Suite à ce constat, une majorité de la Liste libre soutient ce projet. Au nom de la Liste libre, je tiens à remercier le groupe de travail et toutes celles et ceux qui ont oeuvré sur ce projet."

M. José Diaz, à titre personnel, fait cette déclaration: "Je tiens à saluer le travail de compromis effectué par le groupe de travail Ecole de Valbirse. Trois objectifs fixés, tenus de main de maître. Une mouture tout à fait présentable dans laquelle, je suis sûr, chaque personne ayant œuvré à ce projet a donné le meilleur, et je ne peux que vous en remercier.

Le Conseil général au mois de juin 2021 a, à une très large majorité, donné une ligne très, trop, stricte pour un projet aussi ambitieux; nous ne leur avons laissé aucune marge de manœuvre, aucune remise à plat possible. Un plan, un chiffre, une date.

Personnellement, suite à la prise de connaissance du dossier du nouveau bâtiment, de multiples questions m'ont assailli. J'y vois une construction standard amputée de place. Pas d'échappatoire entre route et talus, pas de cours de récré. Même s'il y a bien la vision de l'école par cycle, avec quels espaces? Classes de 81m² et 64m², légal certes, mais raisonnable? Espace de 45m² entre les classes qui servent que sporadiquement? Pas de cuisine, pas d'aménagement, pas de galetas. Pas d'agrandissement futur possible. Que se passera-t-il en cas d'augmentation, même modérée, de la population avec enfants?

Actuellement les classes enfantines sont plus proches de 100m², plus les aménagements. Pour l'avoir vécu en arrière-plan, je peux vous assurer que le déménagement des à-côtés de classes enfantines prend autant de temps et d'espace que pour les classes mêmes. Comment les enseignants se projettent dans ce nouvel environnement?

Je cite un exemple de rénovation: un ancien bâtiment administratif qui pour un montant non extravagant a été assaini en gardant les sols, murs et plafonds, 4 étages, toilettes neuves sur 3 étages, classe FLS, classe couture et brico, aménagement technique avec pose d'ascenseur, tout le réseau électrique et wifi. Pas de luxe mais 1 classe 1H-2H par étage, comprenant un espace de travail de 2 pièces de 63m² chacune pour 20 élèves, 1 cuisinette, 2 coins lavabos, de multiple rangements et 1 galetas par classe d'environ 7m². Prix du projet de rénovation intérieure: CHF 1'400'000.00.

Je me permets de vous inviter à redonner une chance à ce projet en le reprenant depuis la base, avec toutes les connaissances acquises jusqu'à maintenant, où un bâtiment magnifique, qui aura bientôt 120 ans, pourrait accueillir un cycle; le site de Bévillard où nous trouvons un espace de jeu, de gymnastique, un lieu bien protégé pour un autre cycle; et un bâtiment dédié à l'EJC qui pourrait voir le jour avec les espaces et aménagements adéquats.

Nous avons tous le droit de nous tromper mais il est de notre devoir de garder à l'esprit que ce projet est à très long terme et que l'investissement se reportera sur les législatures et générations futures. Gardons à l'esprit que nous décidons pour nos enfants."

M. Franco Villos, à titre personnel, fait cette déclaration: "Afin de dissiper tout doute sur mes intentions, sachez que je soutiendrai ce projet pour les écoles de Valbirse. Toutefois je ne peux m'empêcher d'exprimer tout haut mes craintes de voir ce projet être recalé par les citoyens de Valbirse. J'estime que ce n'est pas le bon moment pour présenter ce projet, si bien ficelé soit-il. Je m'explique. Dans toute votation, nous avons un pourcentage acquis de non. Le non au changement. Ajoutez à ceux-ci, ceux qui voteront non car il s'agit de rénover l'école de Malleray en faveur de l'EJC. Cette dernière ne jouit pas d'une excellente réputation. Sa mise en œuvre par Jean-Paul, Jacques-Henri et Eliane Metthez principalement ne fut pas simple. Les successeurs de ceux-ci, et j'ai eu la chance d'en faire partie, ont dû se battre avec des chiffres rouges. Il a fallu les expliquer aux détracteurs de l'EJC qui voyaient dans cette institution un gouffre financier qui n'était utile qu'aux parents étrangers ou à ceux qui voulaient se décharger de leur devoir de parents. Ajoutez encore parmi les partisans du non, ceux qui du projet ne retiendront du rapport du Conseil communal que la phrase relative à l'augmentation de la quotité d'impôt de 2 à 2.2. Et ils auront rapidement fait leur calcul, il suffit de prendre l'impôt simple de votre décision de taxation et au lieu de le multiplier par 2 vous le multipliez par 2.2.

Enfin, il faudra ajouter au camp du non celles et ceux qui doutent du budget présenté. Le 11 juin 2018, nous votions un crédit de CHF 1'050'000.00 pour la réfection du bâtiment de Chemenay 11; le 25 janvier 2021 un crédit complémentaire de CHF 250'000.00 était voté; le 22 novembre 21 on nous demandait une deuxième rallonge de CHF 470'000.00. Un dépassement de 70% à Chemenay, et qu'en sera-t-il pour les écoles?

Une commission d'enquête a été mise sur pied, elle doit nous rendre compte du pourquoi de cette situation et surtout décrire ce qui a mal fonctionné afin que cela ne se reproduise plus. Je suis d'avis que nous devons attendre les résultats, conclusions, recommandations de la commission d'enquête avant de soumettre ce projet au vote populaire. On arrivera, et je l'espère sincèrement, à convaincre une majorité de citoyens que la commune a pris toutes les dispositions nécessaires pour que le cas Chemenay ne se reproduise plus et surtout à les convaincre de faire confiance aux chiffres avancés par la commune.

Mesdames, Messieurs, vous devez être conscients qu'un non sorti des urnes enterrerait pour longtemps le projet; j'estime que nous pouvons attendre encore quelques mois et je dis cela sans vouloir mettre de pression à la CEP. Cette dernière doit pouvoir travailler avec sérénité donc, pour paraphraser M. Berset, « Aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire ». Je termine donc avec cette conclusion et demande: je demande que le vote populaire sur le crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège de Bévilard et la rénovation du collège de Malleray pour l'EJC soit repoussé jusqu'à ce que la CEP ait terminé son mandat sur le dossier Chemenay afin que les autorités communales et maître d'ouvrage puissent tenir compte de toutes les recommandations, conclusions et conseils contenus dans le rapport final de la CEP. Comme l'organisation des votations est du ressort du Conseil communal et que ma demande n'aurait pas d'impact sur le Conseil communal si elle venait à être acceptée, je demande donc purement et simplement le report de ce point (sous-entendu jusqu'à ce que la CEP rende son rapport)."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, constate qu'il y a une demande d'interruption de séance dans la salle. Il propose une suspension de séance de quelques minutes.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, reprend le cours des discussions. Il donne la parole à M. Sandro Monti.

M. Sandro Monti, architecte, souhaite donner quelques explications suite à une remarque de M. Diaz. M. Monti informe que le nouveau bâtiment prévoit bel et bien des cuisinettes dans chaque espace collectif. En ce qui concerne les espaces extérieurs, M. Monti relève qu'il a prévu des retraits au rez-de-chaussée et a demandé à ce qu'on puisse utiliser l'espace qui se trouve au sud

du bâtiment qui est légèrement en-dessus. Donc nous avons aucun souci pour les activités extérieures organisées par les enseignants.

M. José Diaz, à titre personnel, demande des précisions sur les espaces collectifs et l'école par cycle.

M. Sandro Monti, architecte, précise que la vision de l'école par cycle existe bel et bien puisqu'il y a une classe de liaison entre les classes enfantine et primaire.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole au Conseil communal quant au calendrier fixé pour la votation populaire. Le Président dit rejoindre l'intervention de M. Villos sur ce point.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, précise que la motion acceptée en juin 2021 donnait le mandat au Conseil communal de présenter le projet jusqu'à fin mars, ce qui est fait. Le Conseil communal souhaite que ce projet se fasse mais ce n'est pas lui qui pousse pour que ce soit fait rapidement. Ce n'est pas le Conseil communal qui a fixé le calendrier selon ses propres aspirations. Selon le calendrier prévu dans le rapport, il est imaginé des séances d'information entre août et octobre 2022 avec une votation en novembre 2022. La CEP Chemenay va rendre son rapport jusqu'à fin juin. Donc on saura à ce moment ce qu'il en est. Le Maire indique que le Conseil communal a suivi le mandat donné par la motion signée par 26 membres du Conseil général. Il dit avoir parfois de la peine à comprendre. Il demande à ce que la vision donnée par le Conseil général soit claire et ne change pas à chaque Conseil général. Le Conseil communal va écouter ce que le législatif veut pour cette commune, mais il faut qu'il ait une ligne. Le Maire note que si le Conseil général refuse de préavis ce projet à l'attention de la population, l'exécutif prendra acte mais il s'agira de la décision du législatif. Le Maire est d'accord que le Conseil communal prenne certains maux, mais il demande au Conseil général d'assumer ses décisions. Le Conseil communal ne peut pas aller à l'encontre des décisions du Conseil général.

M. Franco Villos, à titre personnel, dit qu'il y a effectivement eu une motion et qu'il faut une vision. Mais il signale que le Conseil général n'était pas encore au courant de la demande de deuxième rallonge pour Chemenay lors de la signature de la motion. M. Villos constate que le Conseil communal a honoré le mandat qui lui a été confié. Mais faut-il pour autant aller devant les urnes avec un potentiel de chances réduit? Le 22 novembre, lors de la demande de rallonge pour Chemenay, la motion était déjà en route. M. Villos souligne ne pas avoir d'ordre à donner au Conseil communal sur le choix, la stratégie et la date de la votation. Si le Conseil communal dit "nous ne sommes pas autrement pressés mais nous avons une décision du Conseil général à respecter" et si le Conseil communal est prêt à dire "nous allons attendre les résultats de la CEP avant de lancer le projet", je suis prêt à retirer ma demande. Sinon je la maintiens."

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe PLR et sympathisants est clairement en faveur d'une éducation et d'une école de qualité. Et cela inclut des infrastructures adaptées aux besoins pédagogiques. Pour bien comprendre notre position, je me permets de faire un petit historique de ce projet:

- Le Conseil communal a mis en place une commission en 2016/17. Cette commission a fait un travail d'analyse important en fédérant toutes les parties prenantes et en proposant plusieurs variantes.

- Dès le changement de législature en 2018, la commission a été remaniée par le nouveau Conseil communal. L'idée du concours d'architecture a été abandonnée sans aucun argument ni débat. Sauf peut-être l'argument : ce n'est pas bien, point barre. Près de 18 mois se sont écoulés sans que, à notre connaissance, rien ne se passe. Puis, en juin 2021, le Conseil communal nous a

présenté un projet fantasque qui a été largement refusé par le Conseil général. A ce moment, nous lui avons donc demandé de nous présenter un nouveau projet dans les 9 mois, ce qui a été fait. Sur ce point, bravo, mission accomplie.

Avec le recul, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette première mission, qui avait peut-être été donnée sous le coup de l'émotion, et nous aurions peut-être dû à ce moment tout reprendre depuis le début, y compris l'analyse des besoins.

Aujourd'hui, on nous demande de voter sur un projet qui soulève d'ores et déjà bien des doutes, dont voici une liste non exhaustive : budget a priori difficile à tenir; difficultés, jusqu'à maintenant, du Conseil communal à gérer des projets de construction d'envergure (exemple Chemenay); à notre avis une piètre qualité fonctionnelle et architecturale; un architecte choisi pour l'avant-projet sans enthousiasme; un risque de blocage en raison de l'absence de concours d'architecture.

Compte tenu de ces points, vous pouvez comprendre que nous ne sommes pas enchantés de la qualité du projet proposé actuellement.

Néanmoins nous considérons quelques éléments essentiels:

- L'école évolue et change, les besoins pédagogiques ne sont pas les mêmes actuellement que par le passé et donc le besoin de locaux adaptés est clairement identifié
- Attendre pour voir, tergiverser, repousser les décisions n'est pas acceptable, nous devons aller de l'avant. Que le projet soit accepté ou refusé en votation populaire permettra d'avancer et de savoir où aller, que ce soit avec ce projet ou si besoin avec un nouveau
- Dans l'esprit de notre précieuse démocratie, nous pensons que l'ensemble de la population de Valbirse doit pouvoir prendre position et donc voter sur ce projet.

La CEP devrait rendre son rapport le 27 juin, ce qui signifie que le timing est bon pour une votation cet automne.

La majorité du groupe PLR et sympathisants recommande un préavis positif au crédit-cadre."

M. Cédric Berberat, Liste libre, demande si le Conseil communal peut se prononcer sur la demande de M. Villoz.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que ce soir il est demandé au Conseil général de préavis un crédit-cadre de CHF 13'000'000.00. Le Conseil général n'a pas la compétence exclusive pour décider puisque la population devra encore se prononcer. A moins que le Conseil général donne une directive "nous voulons que ce projet soit déposé à telle ou telle date", le Conseil communal a une marge de manœuvre pour le présenter. Le calendrier qui figure dans le rapport est un calendrier prévu. Il n'y a pas d'obligation pour que cela soit mis en votation en novembre. Nous pouvons le changer. S'il y a une volonté de votre part de dire "nous préavisons ce projet favorablement mais s'il vous plaît attendez la conclusion de la CEP"; alors nous attendrons. Mais si les conclusions de la CEP ne sont vraiment pas favorables pour qu'on présente ce projet devant le peuple alors il ne faudra pas le présenter mais d'aucuns pourraient nous accuser de ne pas respecter la décision du législatif. Oui, on peut attendre, c'est même sain d'attendre les conclusions de la CEP. Mais de nouveau il faut être cohérent. Attendre oui mais pas qu'on accuse ensuite le Conseil communal de faire traîner les choses. Par le passé on nous a assez accusés de ne pas faire avancer les choses alors qu'on a essayé de discuter. Cela a pris du temps et c'était peut-être notre erreur. Est-ce qu'une motion d'ordre stipulant que le préavis du Conseil général est assorti d'un délai pour la votation peut être déposée ce soir? A voir. En conclusion, le calendrier n'est pas fixé mais si vous préavisiez favorablement le crédit nous serons obligés de le présenter à la population.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, fait cette déclaration: "Permettez-moi trois remarques. J'ai bien compris qu'il y a un traumatisme Chemenay. Il y a une Commission d'enquête

qui présentera un rapport en juin et qui présentera peut-être certaines compétences du Conseil communal à gérer de gros dossiers comme j'ai pu l'entendre ce soir. Je pense que dans cette situation le Conseil communal et le Conseil général doivent travailler en confiance. Il y a eu un problème Chemenay et il y a une CEP, mais maintenant nous venons avec une volonté de travail. Et on nous dit que ce budget ne sera pas tenu, mais sur quoi est basée cette remarque? Je prétends le contraire. Et j'estime que la confiance entre le Conseil communal et le Conseil général est impérative dans tous les projets, indépendamment de Chemenay, de la CEP et de la compétence des uns et des autres et des miennes. Si on ne travaille pas ensemble je vois mal la consécration d'un projet comme celui des écoles.

Ensuite, il me semble qu'on est en train d'imaginer que la population de Valbirse ne peut pas comprendre ce qui se passe et pourrait décider, si on vote un peu vite, de manière incorrecte. Oui le 0.2 d'augmentation de la quotité pourrait être un problème pour le citoyen lambda car ce n'est jamais simple lorsqu'on touche au porte-monnaie. Cela nécessitera beaucoup d'explications et peut-être des adaptations. Mais la population est, vraiment, très intelligente.

Enfin, nous parlons d'enfants qui sont dans des pavillons, on parle d'enfants qui sont dans des salles de gym ou des corridors. Et chaque fois que les délais sont repoussés ce sont toujours ces enfants, et les enseignants, qui restent dans les structures actuelles. Je rappelle que les pavillons ont un permis pour une durée limitée, prolongeable mais pas trop. Donc n'oubliez pas qu'on parle de nos enfants et nos petits-enfants."

M. Eric Charpié, à titre personnel, s'adresse à l'architecte M. Monti. Sachant qu'à l'heure actuelle les matières renchérissent de 10-15-20% dans le domaine de la construction, quelle est la garantie qui peut être donnée par rapport au montant de CHF 13'000'000.00?

M. Sandro Monti, architecte, indique que pour son projet, qui concerne CHF 7'800'000.00, la calculation a été faite sur la base des prix de mars 2022, en tenant compte des augmentations qu'il y a eues jusque-là.

M. Pascal Flotron, à titre personnel, indique que lorsqu'un législatif prend une décision et que celle-ci passe aux urnes, il y a des délais. Mais il part du principe que le procès-verbal de ce soir fera mention de toute la discussion, y compris la demande de M. Viloz qui consistait à dire "attendons avant de passer aux urnes". Là, à moins de faire preuve de mauvaise foi, il ne voit pas comment on pourrait reprocher quelque chose au Conseil communal. Le message du Conseil général est clair: "si nous préavisons favorablement, attendons l'ultime étape".

M. Flotron reconnaît que ce sont les enfants qui souffrent actuellement, même si nous avons ici des enfants bien traités par rapport à certains pays. Mais il préférerait attendre un petit moment pour passer devant les urnes, il s'agit d'attendre 3 ou 6 mois.

M. Marceau Brügger, PBD-UDC, annonce que son groupe soutient le préavis positif et qu'il a aussi quelques réserves sur la planification. "Nous demandons simplement au Conseil communal d'attendre les conclusions de la CEP et de proposer à nouveau une planification plus adaptée pour la votation populaire."

M. Jean-Paul Mercerat, à titre personnel, rappelle son intervention du mois de juin 2021, il fut parmi les membres du Conseil général qui n'ont pas signé la motion, il n'a pas non plus accepté la motion car il remet en cause la variante 6 et souhaitait que l'on étudie d'autres pistes. Ce soir, certains ont dit que le Conseil communal a reçu un mandat du Conseil général et qu'il l'a respecté en termes financiers, de délais et de variantes. Mais il constate qu'en fixant un carcan très rigide au Conseil communal, ce projet ne donne pas entière satisfaction d'après ce qu'il a entendu ce soir. Il ne soutiendra pas ce projet, non pas pour des raisons financières ou les 2 dixièmes de quotité mais parce qu'on a fixé un carcan et qu'on n'a pas d'idées nouvelles. Le législatif n'a pas laissé l'exécutif venir avec un projet plus novateur.

M. Maxime Ochsenbein, à titre personnel, a entendu ce soir que ce n'est pas un projet novateur. Mais il rappelle qu'une commission travaille sur le projet depuis plus de six ans et que l'ensemble de ces plans ont été réfléchis avec les principaux concernés: les enseignants. Il dit avoir de la peine à entendre certains arguments comme quoi il n'y aurait pas eu assez de recherches. Il y aura toujours, peu importe la solution arrêtée, des gens pour qui cela ne va pas plaire. Mais il faut arrêter de tergiverser, il faut avancer car des enfants attendent. Pendant que nous tenons de grandes discussions, rien n'avance. Il est temps de prendre nos responsabilités.

M. Cédric Berberat, à titre personnel, estime que si le Conseil général commence à tout remettre en cause et veut repartir à zéro cela aura aussi son coût, il se pourrait qu'on arrive au final avec un projet au-delà de CHF 13'000'000.00. Il faut prendre nos responsabilités. Un mandat a été donné au Conseil communal, celui-ci a été respecté. Il faut aller de l'avant pour nos enfants, pour notre population. En mettant peut-être ce frein d'attendre les résultats de la commission d'enquête pour la votation.

M. Franco Viloz, à titre personnel, dit avoir entendu les discussions et les propos du Conseil communal. Il abonde avec les propos de M. Flotron et a entendu ceux de M. Raetzo. M. Viloz part de l'idée que le Conseil communal a non seulement écouté mais aussi entendu le Conseil général et qu'il tiendra compte de ces éléments. M. Viloz retire donc formellement sa demande.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, constate que la discussion de ce soir aurait certainement été toute autre s'il n'y avait pas eu le cas Chemenay car il y a une certaine méfiance dans la gestion des dossiers. Le Conseil communal va suivre les recommandations de la CEP. Le Maire s'engage pour éviter les mêmes erreurs. Cela ne fait jamais plaisir de se faire mettre à l'ordre par un Conseil général, mais il précise que le Conseil communal analysera les conclusions de la CEP lorsqu'elles seront faites. Alors il faudra voir s'il sera possible de mettre le projet en dépôt public ou s'il faudra adresser une prise de position au Conseil général pour proposer d'attendre encore un peu avant d'aller en votation en raison des conclusions de la CEP.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a encore des prises de position. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion sur l'objet. Le Président informe qu'une demande de vote à bulletin secret est faite par les cinq membres du Bureau. Il rappelle que selon notre règlement cette proposition peut être combattue. Cas échéant, les deux propositions seront soumises au vote et la majorité simple s'appliquera. Il demande s'il y a une contre-proposition pour un scrutin par appel nominal.

M. Jacques-Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe PLR et sympathisants aimerait que le vote soit transparent. Nous entendons certaines raisons qui ont été évoquées mais sommes convaincus que le vote à bulletin secret ne se justifie pas et n'est pas dans l'esprit de notre précieuse démocratie. Les séances des organes législatifs sont publiques, tout citoyen a le droit de connaître ce que votent les personnes qu'il doit choisir d'élire ou non. Nous encourageons les membres du Conseil général à être transparents et à assumer leur prise de position."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, passe au vote les deux propositions: à main levée contre bulletin secret. Mais le Président constate, notamment suite à une remarque de M. Jean-Paul Mercerat, qu'une proposition de vote à bulletin secret ne peut être combattue que par une proposition de vote nominal selon notre règlement. Il annule donc le vote précédent et met au vote les deux propositions (bulletin secret contre vote nominal).

DÉCISION: La proposition de vote nominal recueille 19 voix, la proposition de vote à bulletin secret recueille 7 voix. Le vote se fera donc de manière nominale.

Le Président passe au vote en appelant chaque membre du Conseil général présent.

DÉCISION:

Affolter Vincent: oui
Berberat Cédric: oui
Bigler Frank: non
Blanchard Laurent: oui
Blanchard Sébastien: oui
Brügger Marceau: oui
Charpié Eric: non
Charpiloz Eric: non
Curty Nicolas: non
Dias de Campos João: oui
Diaz José: abstention
Doriot Géraldine: oui
Flotron Pascal: oui
Furer Josian: non
Germiquet Fabien: oui
Jolicorps Alexandre: oui
Mathez Bastian: oui
Mercerat Jean-Paul: non
Morand Steve: non
Noirjean Jean-Charles: oui
Ochsenbein Maxime: oui
Salerno Patricia: oui
Schindler Christine: oui
Schnyder Jacques: oui
Utermann Marc: oui
Villoz Franco: oui
Villoz Margaux: non
Weibel Denis: oui

Par 19 voix contre 8 et 1 abstention, le Conseil général décide de préavis favorablement à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du Collège à Malleray pour l'EJC

Le Président clôt ce point.

7. Réponse à la motion 2021-05 Concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires

04.0445 Collège primaire

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Pierre-Michel Raetzo.

M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal, fait cette déclaration: "En réponse à la motion 2021-05 liée à un concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires, le Conseil communal estime que le concept même du concours d'architecture dans le dossier des bâtiments scolaires n'est pas adapté. En effet, l'enveloppe budgétaire accordée (CHF 13'000'000.00) ne fait pas de distinction entre les bâtiments à rénover et celui à construire. Les bâtiments existants et les budgets qui y seront consacrés n'offrent que très peu de possibilités en matière d'aménagement et de design. Cette procédure reporterait le délai de début des travaux à 2024. Cette motion est en contradiction avec celle déposée au mois de juin 2021 qui, par ailleurs, a abouti au projet qui vous a été soumis ce soir. Pour rappel aussi, le projet de rénovation des bâtiments est en travail depuis au moins 5 ans. Il existe une véritable urgence à régler cette situation. Les éléments structurels actuels ne répondront pas très longtemps (certains ne répondent déjà plus) aux besoins évidents. Les membres du Conseil communal proposent le refus de cette motion."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, ouvre la discussion et demande si la parole est demandée. Tel n'est pas le cas. Le Président rappelle que le règlement permet la transformation de la motion en postulat. Personne ne prend la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote sur la motion.

DÉCISION: La motion 2021-05 Concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires est refusée par 14 voix contre 1 et 13 abstentions.
Le Président libère MM. Sandro Monti et Danael Kipfer.

8. Réponse à la motion 2021-06 Election du Conseil communal selon le système proportionnel

01.0254 Votations et élections communales

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, le Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, fait cette déclaration: "Dis, est-ce que tu peux m'expliquer pourquoi cette personne a été élue, alors qu'une autre personne, avec plus de voix, ne l'a pas été? Cette question, on me l'a déjà souvent posée. Que ce soit pour les élections communales ou pour d'autres élections qui ont lieu selon le système proportionnel. Dans ce système, la répartition des suffrages se fait d'abord par liste. Ensuite, durant la législature, les membres de la liste ont tout loisir de choisir qui parmi eux vont occuper les sièges. Ainsi, un membre d'une liste ayant récolté beaucoup de voix peut décider de se retirer en cours de législature et laisser sa place à un membre suppléant (communément appelé vient-ensuite) n'ayant pas obtenu beaucoup de voix. Il se peut également qu'une liste n'ait plus aucun vient-ensuite, ou qu'elle a droit à plus de sièges qu'elle n'a de candidats. Les signataires de cette liste peuvent ainsi librement choisir qui parmi les personnes éligibles peut occuper le siège qui leur est dû, sans que la population ne puisse se prononcer. Le Conseil communal souhaite éviter qu'une telle situation se produise et c'est pour cette raison qu'il vous propose de refuser cette motion."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, ouvre la discussion.

M. José Diaz, à titre personnel, fait cette déclaration: "Je me permets de revenir sur cette motion qui pour le demandeur est un combat important et malgré plusieurs interventions internes campe sur son maintien. Nous sommes un petit village où les groupes politiques sont plutôt menus

et où les partis se font et se défont selon les fluctuations de la vie sociale ou de la représentation de personnes (par exemple un nom bien connu, un citoyen conquérant ou un groupe plus ou moins fort). Certaines personnes s'y inscrivent par conviction, d'autres par amitié et d'autres pour faire le plein. Et ce qui peut arriver c'est qu'à un certain moment celui qui est inscrit par amitié ou pour faire le plein se retrouve à devoir siéger dans un exécutif, sans envie, sans conviction, sans intérêt, sans compétence.

Nous avons l'expérience après deux législatures que l'exécutif a besoin de personnes convaincues, compétentes et travailleuses. Seul le vote à la majoritaire peut satisfaire à ce besoin. Je vous recommande donc de voter non à la motion déposée par l'un de mes camarades."

M. Jean-Paul Mercerat, à titre personnel, fait cette déclaration: "On m'a fait remarquer qu'en l'état actuel, mon parti serait prétérité en cas d'élection du Conseil communal selon le système proportionnel. J'ai subi aussi de nombreuses pressions afin que je retire ma motion, cependant le règlement du Conseil général ne prévoit pas ce cas de figure et ce n'est pas du tout mon intention. Mon opinion au sujet du vote proportionnel date de très longtemps et ce n'est pas ce soir que je vais changer d'avis.

Ma démarche ne s'inscrit pas dans les avantages ou désavantages d'un parti X ou Y, mais dans celle de plus de représentativité, en l'occurrence plus de démocratie. L'argument du Conseil communal relatif aux compétences me fait penser que l'on souhaite la mise en place d'une technocratie et non d'une démocratie. Je ne souhaite pas m'étendre plus longtemps sur ce point, je vous laisse à votre analyse personnelle.

Dans sa conclusion, le Conseil communal indique que la motion ne présente pas de plus-value pour les ayants droit au vote ou pour la démocratie, permettez-moi de dire que cet argument fait peu de cas du vote des électeurs. Je m'explique : le système proportionnel offre la chance à de plus petits partis ou groupements de citoyens de permettre de siéger au sein de l'exécutif, ce qui est plus difficile, voire impossible lors d'un scrutin majoritaire. La proportionnelle renforce donc la représentativité et la diversité des électeurs.

Les propos que j'ai lus dans le rapport du Conseil communal me font penser à un système élitiste qui considère que les électeurs ne sont pas à même de donner la possibilité à des groupements de siéger dans l'exécutif de notre commune.

Je me permets aussi d'attirer votre attention au fait que si la motion est acceptée, les délais nécessaires à sa mise en œuvre feront que pour les élections communales de 2022 le système majoritaire sera probablement encore en vigueur.

En conclusion, l'élection du Conseil communal au scrutin proportionnel, qui était en vigueur jusqu'à la fusion de nos communes, est un modèle axé sur la diversité des opinions et une meilleure représentativité des électeurs au sein de l'exécutif. C'est pourquoi je vous propose d'accepter la motion qui vous est soumise.

Je me permets encore de vous informer publiquement de ma démission du groupe socialiste et sympathisants au 31 mars 2022, ceci afin de ne plus être en porte-à-faux avec mon groupe. Le courrier aux présidents du Conseil général et du groupe leur parviendra dans les prochains jours. Je reste membre du Conseil général en tant que socialiste indépendant."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande si la parole est encore requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote sur la motion.

DÉCISION: La motion 2021-06 Election du Conseil communal selon le système proportionnel est refusée par 18 voix contre 10.

9. Réponse au postulat 2021-01 Promotion de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

01.2000 Promotion économique, banques

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. André Rothenbühler.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, rappelle que le postulat demande d'élaborer une stratégie permettant de mettre à disposition des zones ou des infrastructures en vue d'entreprises souhaitant poursuivre leur développement ou créer des activités économiques. Et il est demandé que cette stratégie soit concertée au niveau communal et régional pour permettre des prises de décisions rapides en cas de besoin. Le Conseil communal a répondu à ce postulat et notamment à l'évaluation des actions. Ces réponses sont dans le rapport. Mais le temps de l'aménagement du territoire est un temps relativement long. Ce qui nous a occupés les deux premières législatures était de réunifier un plan d'aménagement local. Le terrain et l'espace sont rares. Ce postulat arrive bien pour élaborer une stratégie en fonction du cadre légal mis en place. Cette stratégie devra permettre de réfléchir s'il ne faut pas se concentrer sur les entreprises existantes qui ont besoin de place. Le Conseil communal soutient ce postulat et recommande de l'accepter.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, ouvre la discussion.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Je remercie le Conseil communal de sa réponse claire et détaillée, sa prise en considération de ce postulat et de la recommandation de l'accepter. Si techniquement la réponse exprimée me convient, je me permets d'exprimer une certaine frustration et des inquiétudes par rapport à la situation actuelle de la promotion économique de Valbirse. Je comprends bien que, suite à l'acceptation de l'actuel PAL, l'on ne peut pas rapidement créer des zones d'activités, mais je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été considéré comme essentiel au développement de Valbirse lors de la dernière modification du PAL.

Sur le sujet de la promotion économique et pour revenir sur la discussion, lors du dernier Conseil général, du projet "Avenir Berne Romande" soit la réimplantation des services administratifs cantonaux dans le Jura bernois, il semble que les communes avoisinantes ont développé des projets avant d'avoir un cahier des charges précis venant du canton et vont maintenant pouvoir accueillir de nombreuses places de travail. Je relève ces différents éléments dans un état d'esprit constructif et non accusateur.

Le groupe PLR et sympathisants refuse que Valbirse se transforme petit à petit en cité-dortoir, ne laissons donc pas s'échapper les prochaines opportunités de développement."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande si la parole est encore requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote sur le postulat.

DÉCISION: Le postulat 2021-01 Promotion de l'industrie, de l'artisanat et du commerce est accepté par 25 voix et 3 abstentions.

Le Président interrompt la séance et accorde une pause de quelques minutes.

10. Réponse à la question écrite 2021-01 Sécurité des données informatiques

01.0932 Equipement informatique

M. Jean-Charles Noirjean, Président, reprend le cours de la séance. Il rappelle que la réponse a été donnée par écrit par le Conseil communal. Il demande à l'auteur de la question écrite s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, se déclare satisfait.

11. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Lignière-Lion d'Or

08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

M. Jean-Charles Noirjean, Président, indique que MM. Ismaël Mohni et Stève Blaesi, conseillers communaux, se tiennent à disposition en cas de questions. Le Président demande s'il y a des demandes d'éclaircissements suite au rapport écrit. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

12. Etat des lieux de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. Nicolas Curty, Président de la CEP Chemenay 11. Le Président informe qu'il s'agit d'une présentation d'une situation à un instant T et qu'il n'y aura pas de discussion ce soir. Cela pourra se faire lors d'une prochaine séance, après la remise du rapport final.

M. Nicolas Curty, Président, fait cette déclaration: "En préambule je rappelle que la Commission d'enquête parlementaire Chemenay a été mise en place lors de la dernière séance du Conseil général en novembre 2021. Elle est composée d'Eric Charpié (PS), Daniel Salzmann (LL), Denis Weibel (UDC/PBD), Nicolas Curty (PLR) et Michael Bassin (secrétaire). Je remercie le Conseil communal pour la souplesse dont il a fait preuve en mettant Michael Bassin à disposition. Je précise que Michael Bassin n'a pas le droit de vote et ne participe pas aux débats, il effectue un travail de secrétariat en prenant les pv et en nous mettant à disposition les documents dont nous avons besoin.

Conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil général le 22 novembre 2021, la Commission d'enquête parlementaire Chemenay a débuté ses travaux immédiatement. Elle a siégé à 6 reprises : les 30 novembre, 7 décembre, 20 décembre, 7 février, 8 mars et 23 mars. Elle a visité le bâtiment le 20 décembre et s'est entretenue avec les architectes, MM. Olivier Heimann et Quentin Schenk, le 8 mars. En parallèle à ses séances, la CEP a analysé une très grande partie des données concernant ce chantier, notamment: documents contractuels, plans, processus d'adjudication, processus de suivi et de contrôle des paiements, factures, procès-verbaux du Conseil communal. Il s'agit d'extraits de procès-verbaux du Conseil communal et non pas des pv qui concernent d'autres sujets.

A ce stade, aucune conclusion ne peut être communiquée. Les prochaines étapes de notre travail sont les suivantes: audition de Mme Nadine Graber, responsable du dicastère des bâtiments et de M. Jacques-Henri Jufer, Maire et responsable des finances ; visite du bâtiment avec une délégation des utilisateurs (en particulier les pompiers et les travaux publics) ; visite du bâtiment avec Nadine Graber, Jacques-Henri Jufer et les architectes ; audition des artisans - notamment

ceux concernés par des dépassements de budget - et éventuelles autres parties prenantes. A l'issue de ces étapes, notre rapport pourra être finalisé et présenté lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2022."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, clôt ce point.

13. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. Franco Villosz, Président de la CGS.

M. Franco Villosz, Président de la CGS, fait cette déclaration: "Lors de mon intervention du 20 septembre 2021 à cette même tribune, je vous informais que la CGS menait deux audits. Un sur le suivi d'un chantier où la commune est maître d'ouvrage en l'espèce celui de la rue des Vannes et du Boqueran et ce de la phase préliminaire à l'avant-projet soumis à l'autorité compétente pour décider de la réalisation du projet; et un deuxième audit sur la situation du Service social Centre Orval.

Vu le degré d'importance des deux audits et des recommandations contenues dans ceux-ci, la CGS a décidé de vous présenter ce soir l'audit sur le Service social. Celui sur le chantier le sera lors de notre prochain Conseil général. Avec votre accord, Monsieur le Président, je souhaite que Vincent Affolter puisse venir à la tribune présenter cet audit."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, cède la parole à M. Vincent Affolter.

M. Vincent Affolter, membre de la CGS et rapporteur, fait cette déclaration: "Je vous présente l'audit du Service social Centre Orval (SSCO) qui a commencé le 1er février 2021 et qui s'est terminé le 28 février 2022. Le groupe d'audit était composé de MM. Laurent Blanchard, Eric Charpié, Denis Weibel et moi-même.

1. Raisons de l'audit – pourquoi cet audit

La CGS constate de nombreux départs et de nombreuses recherches de personnel du SSCO dans la presse. Ces changements semblent créer des difficultés aux pupilles, selon certaines conversations. La CGS souhaite alors approfondir et si besoin proposer des améliorations en effectuant un audit du SSCO.

2. Préparation

Avant d'interagir avec les acteurs du SSCO, le groupe d'audit a demandé et reçu les documents nécessaires à poser un cadre quantitatif à cet audit : organigramme de la commune de Valbirse de mars 2021; organigramme Service Social Centre-Orval SSCO Avril 2020; SSCO Liste du personnel 2018, 2019, 2020, 2021; 5 Exemples de cahier des charges du personnel SSCO; nombres de dossiers et suivis des années 2018, 2019 et 2020. Cette séance déboucha sur une liste de questions à poser durant l'audit à la direction du SSCO et à la responsable du dicastère des affaires sociales.

3. Etape 1 : discussion avec les responsables du SSCO

Cette discussion a eu lieu le 1er septembre 2021, à la salle de séance du SSCO.

Nos observations

Les responsables du SSCO sont ouverts et donnent des explications posées, objectives et professionnelles aux deux représentants du groupe d'audit. Les sujets traversés lors de la discussion

ont été l'organisation du SSCO, le partage des responsabilités, le processus d'engagement de nouvelles assistantes sociales ou nouveaux assistants sociaux, le budget, le transfert des communes de la couronne de Moutier, les sorties de personnel assez importantes entre 2018 et 2021, la nature des différents dossiers à traiter, le suivi d'un pupille, le système de reporting, le ressenti de ce qui marche bien et ce qui peut être amélioré et les solutions d'économies s'il y en a.

Le SSCO occupait, en 2021, 17.7 emplois plein temps, dont 9.7 assistant(e)s sociaux et 6 secrétaires. En 2018 il en comptait 15.9. Les documents remis montraient un fort taux de roulement, notamment d'assistant(e)s sociaux qui avaient un nombre élevé d'années de service. Selon les responsables, lors de l'entretien, il n'y a pas eu une perte d'expérience flagrante, car les personnes qui les ont remplacées ont également de l'expérience dans d'autres services sociaux et amènent leur propre bagage.

Le service social est un organisme très régulé par le canton. Le budget du SSCO est donc limité sous cette régulation. De là, par exemple, les salaires sont fixés par des barèmes cantonaux et ne sont pas négociés. Les prestations du service social sont elles aussi régulées. Les dossiers traités par le SSCO sont passés de 250 en 2018 à 389 en 2020 (+139, +56%), les conseils préventifs de 54 à 80 (+26, +48%) et les suivis parents de jour de 15 à 22 (+7, +46%). À ceux-ci s'ajoutent les 177 curatelles et 6 enquêtes adultes, les 112 curatelles et 7 enquêtes enfants ainsi que les 16 suivis et 2 enquêtes familles d'accueil. Les emplois plein temps ont augmenté (+1.8, 11%), mais pas aussi fortement que la quantité de dossiers et de cas à traiter. Lors de la discussion, les responsables expliquent que le budget de l'année est fait selon des critères assez stricts en fonction du nombre de dossiers pour l'année et les revenus par habitant. Sous ces conditions une ressource doit gérer 80 dossiers.

Le SSCO rend des comptes sur ses travaux quotidiens, notamment à l'APEA. La direction répond à la responsable du dicastère et au secrétaire communal, qui est responsable des RH. Selon les responsables lors de la discussion, les échanges sont fréquents et réguliers, « minimum 1-2 fois par mois ».

Problèmes

Lors de l'entretien, les responsables relèvent que les départs de plusieurs personnes est un sujet « important », « qui nous inquiète ». Les responsables expliquent ces départs par la pénibilité du travail. De plus il y a 3 services de la région qui connaissent un taux de roulement très important et les autres services sont également passés par là sur des périodes de quelques années. Toujours selon les responsables la solution de ce problème passe par la spécialisation des assistant(e)s sociaux.

Lors de l'entretien les responsables relèvent un autre problème : le manque de temps pour travailler à des projets de réinsertion sociale. Selon eux, 90 à 95% des dossiers sont problématiques et il faut prioriser l'urgence aux dépens du long terme.

Opportunités d'amélioration

Selon les responsables lors de l'entretien une réorganisation interne doit voir le jour début 2022. Le point principal est de faire évoluer les cahiers de tâches par spécialisation.

Pour le groupe d'audit, l'amélioration principale doit être la stabilisation des effectifs. En effet, les départs et les remplacements sont trop importants et les explications des responsables ne sont que partiellement satisfaisantes. Un changement structurel comme convoité ne peut que fonctionner à travers des collaboratrices et collaborateurs convaincu(e)s et motivé(e)s. Afin de mettre en lumière le ressenti des assistant(e)s sociaux et des secrétaires, le groupe d'audit décide de faire un sondage anonyme et confidentiel auprès des intéressé(e)s.

4. Etape 2 : Sondage online des assistant(e)s et secrétaires

Le but du sondage est que le groupe d'audit puisse obtenir une image sans filtre de l'ambiance, des problèmes et des points forts à l'intérieur du SSCO. Ceci directement par les assistant(e)s sociaux et les secrétaires. Sur sa demande, la direction du SSCO met à disposition les adresses

e-mail des collaboratrices et collaborateurs du service. Le groupe d'audit présente : la CGS, l'audit du SSCO et les buts du sondage auprès des participant(e)s par e-mail. Le groupe d'audit garantit l'anonymat et la confidentialité des réponses. Le sondage est lancé le 23 novembre 2021 et s'est terminé le 16 décembre 2021. Sur 17 demandes, 16 sondages remplis ont été récoltés, donc un taux de réponse très élevé est atteint, ce qui montre l'intérêt suscité par la démarche.

Points forts constatés par le sondage

Pour la grande majorité (88%), le travail au sein du SSCO permet de développer des compétences. Dans les mêmes proportions les participant(e)s ont assez de liberté pour accomplir leurs tâches. La majorité (88%) a un cahier des charges et il est ressenti comme respecté pour 71% des participant(e)s. Une grande majorité (88%) sait ce qu'elle doit faire pour atteindre ses objectifs. De plus les participant(e)s ont la possibilité de suivre des cours de formation continue.

Observations constatées par le sondage

Les réponses au sondage mettent surtout en avant des points urgents d'amélioration. Une grande majorité (94%) relève des dysfonctionnements au sein du SSCO. Ces dysfonctionnements sont surtout liés à l'ambiance interne au SSCO et au manque d'échanges positifs avec les responsables. Les commentaires du sondage relèvent une mauvaise atmosphère et une mauvaise cohésion d'équipe au sein du SSCO.

Une lecture des commentaires et explications données fait état d'un mal-être palpable et même un désarroi face à la charge de travail et au manque de reconnaissance. En effet, pour 88% des participant(e)s, leur charge de travail leur semble inacceptable et une majorité (63%) ne se sent pas reconnue dans son travail. Au niveau de la charge de travail, il est répondu en synthèse qu'elle est trop lourde et souvent perçue comme inéquitable.

La totalité des participant(e)s proposent des améliorations afin de rétablir la confiance au sein du SSCO, apprendre de ses erreurs, diriger de manière humaine, obtenir du soutien moral et du soutien dans le travail ainsi que de la compréhension."

Au moyen de graphiques projetés à l'écran, M. Vincent Affolter montre quelques résultats: 56.3% des participants au sondage ne sont d'une manière générale pas satisfaits de travailler au SSCO; le fait que peu de participants recommanderaient le SSCO à leurs proches est "alarmant, très mauvais".

"Pour le groupe d'audit, les réponses au sondage ont néanmoins montré qu'il faut rétablir un contact plus étroit, plus positif et plus sensé entre la direction et ses collaboratrices et collaborateurs. Sans cette prise en main, l'atmosphère pesante qui semble régner au SSCO ne s'améliorera pas et les départs s'accumuleront et les coûts liés à ces nombreux départs continueront de peser.

5. Etape 3 : Discussion avec le responsable RH du SSCO

Le but de cette étape est de résumer l'état de l'audit et de discuter les défis RH qui ressortent du sondage (étape 2) avec le secrétaire communal en sa qualité de responsable RH.

Une analyse à chaud des observations du sondage par le responsable RH est faite. Il n'est pas surpris des résultats du sondage. Au sujet du roulement élevé, cela concerne 17 départs sur 3 ans selon les listes du responsable RH. Sur la demande du groupe d'audit, le responsable RH répond que si les coûts directs et indirects de la partie des RH sont additionnés une recherche et un engagement se chiffre à environ CHF 3'500.00. Cela fait environ 20'000.00 par an.

Au sujet des entretiens périodiques annuels, ils sont faits par le chef du service. Pour les cadres c'est le responsable du dicastère. Trois exemplaires sont montrés au groupe d'audit « Formulaire EEP » d'une assistante sociale, de l'adjointe à la direction et d'une secrétaire. Ce formulaire suit des critères donnés par le canton. Seule la (petite) partie « Bilan » contient les commentaires de l'évalué(e), les parties « tâches principales », « Compétences clés », « Objectifs », « Evaluation

finale », « Développement du personnel » sont remplis uniquement par l'évaluateur. Une amélioration possible serait de laisser plus de place aux commentaires et remarques faites par l'évalué(e).

Enfin le responsable RH présente le formulaire pour l'entretien de départ au groupe d'audit. Ce formulaire est en cours de finalisation et sera rempli à chaque départ de personnel de la commune de Valbirse. L'entretien de départ sera mené uniquement par le responsable RH et partagé ensuite aux responsables concernés.

6. Etape 4 : Présentation et discussion avec la direction et les responsables

Le but de cette étape est de présenter les étapes ultérieures, de transmettre les recommandations du groupe d'audit ainsi que de donner un droit de réponse aux responsables du SSCO et aux autorités. Étaient présents le maire de Valbirse, la responsable du dicastère des Affaires sociales, le secrétaire communal surtout en tant que responsable RH du SSCO, la direction et l'adjointe de direction. Le groupe d'audit dans son ensemble était présent.

Pour des raisons de confidentialité le sondage a été présenté en résumé aux responsables présents. Sous forme de graphiques sans commentaire individuel.

Les responsables ne sont pas ignorants de la situation. C'est une situation qui les occupe depuis au plus tard fin 2019. Les autorités avaient reçu une lettre du personnel qui avait déclenché une réunion entre le personnel, la direction et le Conseil communal au complet. De cet entretien étaient ressorties des améliorations concrètes. De plus, la responsable du dicastère avait proposé des colloques entre le personnel et elle-même afin d'échanger plus intensément sur les problèmes et les situations pénibles. Malheureusement, les deux années de Covid avec l'obligation de télétravail ont empêché les réunions de colloque régulières. En plus de cela, des séances de supervision d'équipe étaient en place et seraient une plateforme idéale pour discuter en détail des problèmes rencontrés. Donc ce qui ressort de l'audit et spécialement du sondage des assistants sociaux et secrétaires n'est pas nouveau pour les responsables et l'historique était connu. Jusqu'à maintenant personne du personnel du SSCO n'est venu pour parler et ouvrir une communication dans ce sens.

Depuis décembre 2021 une nouvelle démission a eu lieu et la situation de crise s'est établie chez les responsables. Une séance a eu lieu entre la responsable du dicastère, la direction du SSCO et le responsable RH le 22 décembre 2021. Une liste des problèmes a été établie. Elle est similaire à ce qui a été trouvé durant l'audit. Durant cette séance un plan d'actions a été établi. Il y aura d'abord une réunion avec le personnel, en mars 2022. Puis des entretiens avec le personnel par groupe de métier (secrétariat, AS curatelle adulte, AS curatelle enfant). Une personne de l'Autorité sociale sera présente. Suite à cela si des solutions ne sont pas trouvées, un audit externe aura lieu.

Pour les responsables, cette situation est récurrente et pas rassurante. À ce stade pour y arriver il faut que le personnel puisse s'exprimer afin d'établir un climat sain.

Pour les autorités, la réunion avec le personnel du SSCO au complet a eu lieu suite à la lettre de décembre 2019. La porte a été ouverte, mais il faut malheureusement constater qu'elle n'a pas été franchie.

Les responsables aimeraient qu'un partenariat s'établisse entre le personnel et eux et que la communication soit déclenchée.

Les entretiens de départ se font, oralement pour le moment et sans le responsable RH.

Depuis janvier 2021, un travail avec l'ensemble du personnel avec en filigrane une réorganisation générale des tâches et de l'organigramme du SSCO a été effectué. A partir de janvier 2022, l'adjointe travaille en tant que telle à 40% (+30% en tant qu'AS) pour compléter le 60% de direction (+30% en tant qu'AS).

Pour les responsables, cette réorganisation est plus à même de répondre aux besoins généraux à moyen-long terme. Lors des entretiens de départ les pistes évoquées sont majoritairement la charge professionnelle. Les responsables pensent fonctionner en toute transparence envers les

autorités. Ils ont d'ailleurs toujours répondu de manière constructive et avec célérité durant l'audit en cours. Le télétravail était obligatoire et a rendu le contact plus compliqué pour tous les acteurs. Les responsables ont tout de même été présents aussi souvent que permis au bureau. À cela s'ajoute que les séances de supervision qui étaient une clé pour la relation avec le personnel n'ont pas pu avoir lieu à cause du télétravail.

La réorganisation du SSCO est un projet qui a eu lieu sur une année, dans un contexte sans présentiel. C'était donc plus dur d'accompagner convenablement le changement.

Pour les autorités la première chose à faire est de retrouver ou trouver une cohésion d'équipe. Pour la direction c'est justement le but de cette réorganisation. En raison de la pénibilité du travail, la reconnaissance doit être encore plus forte. Il faut utiliser les résultats du sondage pour amener de la satisfaction et de la communication.

L'assemblée qui était réunie résume l'échange du jour en ces termes :

Les résultats du sondage vont pouvoir être utilisés lors des colloques prévus. La direction et les responsables n'ont jusqu'à présent, malgré leurs efforts, pas réussi à obtenir ce genre de commentaires sans filtre par le personnel. La communication et l'échange doivent donc avoir lieu avec les AS et les secrétaires. Le but est d'établir rapidement une culture positive.

La synthèse d'audit sera présentée au personnel du SSCO par le groupe d'audit CGS le mardi 5 avril à 8h30, en présence du Maire et de la conseillère communale en charge du SSCO.

7. Recommandations à présenter au CG

0. Un audit externe indépendant et neutre avec des entretiens en tête-à-tête, qui serait un complément à notre sondage, avec des entretiens de tout le personnel et éventuellement des personnes qui gravitent autour du SSCO, est en cours de discussion sous l'impulsion de la responsable du dicastère des Affaires sociales. Le groupe d'audit soutient cette démarche.

1. Obtenir une stabilisation des effectifs. Car sans stabilité les projets de réorganisation et de spécialisation seront difficilement gérables

2. Améliorer la communication entre le personnel et les responsables

3. Entretiens, échanges plus fréquents entre le personnel et les responsables et les responsables entre eux

4. Utiliser les résultats et remarques transparentes du sondage

5. Renforcer la responsabilisation des collaboratrices et collaborateurs. Ceci passe par un bon rapport de confiance et de professionnalisme

6. Installer une atmosphère de travail plus motivante. Etablir une culture positive

7. Effectuer les entretiens de départ en gardant une traçabilité des raisons en utilisant le nouveau formulaire adéquat

8. Passer en revue et effectuer le suivi du SSCO par le Conseil communal lors de ses séances

9. Le groupe d'audit propose d'auditer une nouvelle fois le SSCO dans un avenir proche. Ce nouvel audit permettrait de constater un changement positif."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, remercie le groupe d'audit pour le travail conséquent et précis effectué. Il ouvre la discussion. Personne ne prend la parole. Le Président clôt ce point.

14. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire, fait cette déclaration: "Je vous informe que plusieurs enseignantes vont quitter l'école à la fin juillet pour se rapprocher de leur

domicile dans le canton du Jura ou pour partir dans un autre canton romand. Ces enseignantes ont remercié la commune de Valbirse de leur avoir donné l'opportunité de pouvoir commencer leur carrière à Valbirse. Quand on a 40 enseignants dans une école, il y a forcément du mouvement et nous tenons à remercier ces personnes qui ont travaillé pendant plusieurs années à notre grande satisfaction dans notre institution. Nous leur souhaitons bon vent pour leur avenir professionnel. Ces postes, qui deviendront vacants cet été, ont été publiés et nous sommes actuellement dans un processus de sélection de nouveaux enseignants pour la rentrée en août. Je pourrai vous donner plus d'informations au Conseil général de juin.

Je profite également de la tribune pour féliciter notre directrice Mme Macary qui vient d'obtenir brillamment son diplôme d'études avancées (DAS). Je la remercie pour son engagement envers notre école et surtout pour sa patience envers les autorités politiques."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt ce point.

15. Informations du Conseil communal

01.0465 Echéancier, affaire en suspens

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. Ismaël Mohni, responsable du département des Services techniques, pour une information au sujet de la Promenade de Valbirse.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, présente, au moyen de quelques images projetées, le projet de Promenade de Valbirse. Depuis une quinzaine de jours, des panneaux ont fleuri dans la commune. Il s'agit de la concrétisation d'un projet de la Société d'embellissement de créer des chemins de course, de marche, de balade à vélo dans la commune. La Société d'embellissement vous encourage à essayer ces chemins qui vous permettront de sortir de chez vous, de visiter la commune, de voir des voisins, de redécouvrir des bâtiments atypiques. Ces chemins changeront avec le temps, et d'autres activités pourraient être développées dans le futur (balades gourmandes, course, etc.). Le plan définitif sera prochainement disponible à l'administration et sur le site internet. Il y a une boucle de 5,8 kilomètres et une de 9,2 kilomètres.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Le Président cède la parole à M. Mohni pour une information au sujet des Côtes Bévillard.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, indique que les travaux de viabilisation du quartier des Côtes à Bévillard vont démarrer tout prochainement. Pour rappel, le Conseil général avait voté le crédit d'engagement en 2017. La première étape se fera sur la rue du Temple, donc la partie sud, et durera environ 6 mois. Le calendrier définitif n'est pas encore arrêté. La deuxième phase sera la partie nord. Il y aura donc quelques perturbations, nous vous remercions pour votre compréhension.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il demande au Conseil communal s'il a d'autres informations à transmettre. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

16. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Charles Noirjean, Président, dit n'avoir reçu aucune motion, aucun postulat, aucune interpellation, aucune question écrite. Il clôt ce point.

17. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Jean-Charles Noirjean, Président, dit avoir reçu deux questions orales. Il donne la parole à M. Jacques Schnyder.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "À la suite d'une interpellation du groupe PS et sympathisants, le Conseil communal informait le 23 novembre 2020 le Conseil général que :

- Le projet de Medicentre imaginé en 2018 était mis en veilleuse
- L'offre de services médicaux actuelle correspondait au besoin
- Le Conseil communal anticipait l'avenir en rencontrant les médecins de la place pour évaluer la situation future.

La question est la suivante: concernant l'offre de soins et des cabinets médicaux, est-ce qu'un état des lieux, une vision à moyen et long terme ainsi qu'une stratégie ont été développés? Si oui, merci de nous informer de l'état actuel de la situation et d'éventuels projets à venir."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, responsable du dicastère des Affaires sociales.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, fait cette déclaration: "J'avais prévu de vous en parler au mois de juin mais je peux vous donner déjà des informations ce soir. Pour donner suite aux dernières informations que vous aviez reçues en novembre 2020, voici où nous en sommes:

Le Maire, le chancelier et moi-même avons rencontré tout récemment Monsieur Anthony Picard, président du conseil d'administration de l'HJB. Nous étions par le passé en contact avec le Dr. Horton qui a désormais quitté sa fonction aux médicentres de l'HJB. C'est donc M. Picard qui le remplace dans ce domaine.

M. Picard nous a expliqué la vision de Swiss Medical Network et de l'HJB concernant l'implantation des médicentres dans le Jura bernois et leurs projets de travail en réseau. Vous avez donc pu voir dans les journaux l'ouverture d'un médicentre à Corgémont. Il faut savoir que toutes les structures qui dépendent de Médicentre SA, que ce soit les antennes de Court et Reconvilier, s'appellent dorénavant « Medicentre ». Ces structures sont classées par ordre d'importance. En prenant l'exemple la Migros, Moutier et Tavannes seraient un 3 M, Court et Reconvilier 1 M, Corgémont 2 M. Cette classification se fait en fonction du nombre de médecins nécessaires par rapport à la demande. Par exemple à Valbirse, on aura besoin d'un 2 M ce qui équivaut grosso modo à 3 médecins généralistes.

Au niveau de l'offre de soins régionale et communale, les projets régionaux sont les suivants par ordre de « priorité et d'urgence » :

- projet avancé d'implantation à Péry et Saint-Imier
- Valbirse fait aussi partie du projet de ces prochaines années sous la forme d'un 2 M. Nous sommes dans une configuration « moins urgente » même si la nécessité va se faire ressentir bientôt. Donc le projet initial proposé en 2018 a été nettement revu à la baisse.

En ce qui concerne la vision à court et moyen terme, nous allons programmer des entretiens individuels avec chaque médecin de la place, l'idée est de refaire un état des lieux et de leur proposer, s'ils le souhaitent, leur participation à la création de ce Medicentre. Parallèlement, nous sommes à la recherche de locaux adaptés, relativement simples (3 bureaux, une salle d'attente, réception, etc.) et facile d'accès, idéalement situés dans le centre de la commune. Des locaux à la CEP à Bévillard avaient été proposés mais, suite à une visite, ceux-ci ne correspondent pas aux besoins selon l'équipe médicale et la situation géographique n'est pas bonne.

La stratégie politique communale est d'essayer de trouver des locaux, de les proposer à l'HJB, d'aller de l'avant d'une manière très concrète et qu'une structure voie le jour à Valbirse bien avant la retraite de nos médecins, c'est primordial. Nous ne pouvons plus nous suffire de l'avis de nos médecins, nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos citoyens qui ont besoin de soins de proximité."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande à M. Schnyder s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, se déclare satisfait.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, donne la parole à M. José Diaz.

M. José Diaz, PS et sympathisants, s'adresse au Maire au sujet de l'administration cantonale à Valbirse. Il fait cette déclaration: "Suivez-vous les avancements sur le dossier du déplacement des administrations du Jura bernois et est-ce que vous vous êtes positionnés clairement à ce sujet? J'espère que vous travaillez durement pour pouvoir accueillir tout ou partie de ces institutions. Nous avons la taille, l'infrastructure, la position géographique et le terrain pour draguer les institutions cantonales, mais actuellement nous ne voyons rien venir, nous ne vous entendons pas et il y a un sentiment que l'idée de laisser filer ce dossier pour un autre lieu est déjà prise. En tant que chef de groupe et membre du Conseil général je me dois de vous interpellier et de vous pousser à faire feu de tout bois sur ce dossier et de nous apporter de bonnes nouvelles."

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, fait cette déclaration: "En préambule, je rappelle ce que j'avais dit suite à une question orale lors d'un précédent Conseil. Le groupe Avenir Berne Romande travaille notamment sur la relocalisation des administrations cantonales actuellement à Moutier. Les communes de la vallée ont fait ça de manière intelligente; nous avons convenu que l'emplacement idéal serait dans le haut de la vallée, donc entre Valbirse, Reconvilier et Tavannes. Suite à cela nous avons eu des discussions avec le responsable du groupe de travail, M. Mario Annoni. Nous avons signifié que nous avons les capacités d'accueillir de l'administration. Ce qui n'était pas clair, c'était les besoins du canton. Au niveau de la commune, oui il y a les capacités sur le terrain d'Espace Birse. Je suis en contact avec le président du conseil d'administration d'Espace Real Estate. A fin novembre 2021 nous avons envoyé le dossier, sans plans car nous ne savons pas quels sont les besoins précis du canton. Il nous faut pour cela un cahier des charges. On ne nous a pas donné une vision. Nous avons dit au canton que le propriétaire avait besoin d'un prix de location au mètre carré, et aussi de savoir si le canton prévoit d'être locataire ou acheteur. Le propriétaire préférerait construire puis louer mais il n'est pas fermé à vendre. Ce dossier a été envoyé à fin novembre. Puis il y a eu un article dans le Journal du Jura. M. Brenzikofer du Journal du Jura n'a pas pris contact avec moi mais avec mes deux collègues de Tavannes et Reconvilier. Dans l'article on voyait un tas de terre dégrappée. On avait l'impression que la construction commençait. Mais il n'y a évidemment pas encore de permis de construire. Ensuite à fin janvier, dans le cadre d'une autre séance, j'ai rencontré M. Mario Annoni. Ce dernier m'a donné des informations confidentielles. J'ai respecté cette demande. Je sais certaines choses que je n'ai pas données plus loin. Je crains que d'autres ne l'ont pas respecté. Effectivement il y a des bruits de couloirs. Je précise que lors de notre rencontre avec les maires de Tavannes et Reconvilier, nous avons décidé de déposer chaque commune un dossier contenant nos capacités

de construire, et sommes partis du principe que le canton les évaluerait avec le groupe de travail. Nous avons dit que ce qui importe c'est que cela reste dans la vallée.

Pour répondre à la question de M. Diaz, peut-être du lobbying a été fait ailleurs. De mon côté, je n'ai pas l'habitude de faire le forcing lorsqu'il y a un processus politique en cours. Pour l'instant je n'ai plus eu de nouvelles. Mon erreur est peut-être de ne pas être assez derrière. Quant à savoir si nous laissons filer le dossier, pas du tout. Le rapport a été envoyé et nous ne l'avons pas retiré. Nous suivons le dossier et, suite à la piquûre de rappel de M. Diaz, je prendrai contact pour savoir où cela en est."

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande à M. Diaz s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. José Diaz, PS et sympathisants, se déclare satisfait.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, constate que M. Marceau Brügger a encore une question orale.

M. Marceau Brügger, PBD-UDC, indique avoir informé le Président par mail de sa question orale. Il pose sa question au sujet de Chemenay: 1. Est-ce que le Conseil communal a répondu à la lettre de M. Bernasconi datée du 3 décembre 2021? 2. Est-ce que le Conseil communal ne profiterait pas des compétences de M. Bernasconi pour la gestion de grands projets tels que celui des écoles? 3. Dans les deux crédits de CHF 1'050'000.00 et de CHF 250'000.00 y a-t-il à ce jour des travaux non réalisés de la part des artisans? 4. Est-ce que le bâtiment est fonctionnel pour la Voirie et les pompiers?

M. Jean-Charles Noirjean, Président, indique que le Bureau du Conseil général a répondu à M. Bernasconi. Il passe la parole à Mme Nadine Graber pour les réponses du Conseil communal.

Mme Nadine Graber, conseillère communale, répond ainsi: 1. Non, la lettre pose des questions très spécifiques sur la gestion du chantier dont les réponses ne peuvent être données qu'à la lumière des travaux de la CEP. 2. Une Commission technique est sur le point de voir le jour. Il serait parfaitement envisageable que M. Bernasconi y soit intégré. 3. Oui, il y a notamment les sanitaires et les portes fermant les espaces sous la dalle. 4. Oui, hormis les toilettes (les utilisateurs doivent utiliser les WC de l'abri PC). Il y a aussi la détection incendie qui n'est pas terminée ainsi que d'autres finitions.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, demande à M. Brügger s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

M. Marceau Brügger, PBD-UDC, se déclare satisfait.

M. Jean-Charles Noirjean, Président, indique que la séance arrive à sa fin. Il rappelle qu'un verre de l'amitié sera servi. Le souper du Conseil général est prévu le 6 mai, à la Place à Malleray. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 27 juin 2022. Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée et clôt la séance.

Séance levée à 22h15



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Jean-Charles Noirjean Thierry Lenweiter Michael Bassin